

Mémoire de Sir I. Kirkpatrick sur la portée politique du plan Schuman (11 mai 1950)

Légende: Le 11 mai 1950, Sir Ivone Kirkpatrick, haut-commissaire britannique en Allemagne, adresse au ministère des Affaires étrangères britannique un mémorandum dans lequel il explique la portée politique du plan Schuman.

Source: BULLEN, R.; PELLY, M.E. (Ed.). Documents on British Policy Overseas, Series II. Volume I: The Schuman Plan, the Council of Europe and Western European Integration May 1950 - December 1952. London: Her Majesty's Stationery Office, 1986. 1023 p. p. 32-35.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/memorandum_de_sir_i_kirkpatrick_sur_la_portee_politique_du_plan_schuman_11_mai_1950-fr-41496a26-f320-4f6a-8d5e-e46f89d7af14.html

Date de dernière mise à jour: 04/07/2016



Mémorandum de Sir I. Kirkpatrick

Secret MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

11 mai 1950

Le plan français du point de vue politique

Quelques considérations politiques à long terme

1. La politique déclarée des puissances occidentales vise à intégrer l'Allemagne à la communauté occidentale des nations. Cette politique nous place nécessairement devant un dilemme: comment concilier la position de l'Allemagne en tant que futur partenaire avec un système rigoureux de contrôle et le maintien d'un certain nombre de restrictions contraignantes sur l'industrie allemande.

En ce qui concerne un futur réarmement de l'Allemagne, les chefs d'état-major tendent à penser que la méthode de contrôle appropriée n'est pas d'instaurer des commissions de contrôle militaire, mais d'intégrer les forces armées que l'Allemagne serait autorisée à mettre sur pied à un système militaire occidental qui définira les tâches de l'Allemagne et qui surveillera leur exécution. La proposition française prévoit, dans une certaine mesure, un système analogue chargé d'élaborer une politique économique alliée dans le domaine de l'industrie lourde et de superviser son exécution. Un tel plan serait acceptable pour l'Allemagne à long terme, puisqu'il placerait ce pays sur pied d'égalité avec la France ou n'importe quel autre pays participant.

2. Afin de nous protéger contre toute nouvelle agression allemande, il est essentiel – si nous ne voulons pas devoir recourir indéfiniment à la force – d'inciter l'Allemagne à accepter volontairement un régime qui, à notre avis, nous fournira la sécurité nécessaire. Jusqu'à présent, notre plus grande difficulté a été d'amener les Français à envisager la moindre solution susceptible d'être acceptée par les Allemands.

3. Il est apparu clairement, dans les récentes négociations avec les Français, que même s'ils disent accepter la politique sur laquelle les pays occidentaux se sont mis d'accord et qui vise à associer l'Allemagne à ces pays, ils éprouvent des difficultés à en tirer les conclusions logiques et à adhérer aux mesures destinées à atteindre notre objectif commun. La raison de cette attitude réside peut-être en partie dans le fait que l'opinion publique française, tout en reconnaissant le danger venant de la Russie, n'a pas encore perdu l'habitude de considérer l'Allemagne comme un ennemi traditionnel et une menace directe pour la sécurité de la France. L'adoption de mesures visant à mettre fin à l'hostilité traditionnelle entre la France et l'Allemagne et à accoutumer l'opinion publique française à jeter un regard réaliste sur les périls auxquels elle se trouve confrontée facilitera la tâche de ceux des hommes d'État français qui préconisent une politique plus libérale en Allemagne.

Quelques considérations politiques à court terme

1. Si nous voulons prendre les mesures immédiates qu'exige notre politique en Allemagne, nous devons obtenir l'accord des Occidentaux concernant l'assouplissement d'un certain nombre de restrictions frappant l'industrie allemande. La proposition française facilitera cette démarche.

2. Nous avons un obstacle immédiat à surmonter, à savoir le préambule de la loi 75 en vertu de laquelle le gouvernement allemand doit être autorisé à décider de la propriété des industries du

charbon et de l'acier. Cette loi a été approuvée par la haute commission par un vote majoritaire et le haut-commissaire français en a appelé à son gouvernement. Il y a peu de chances que les Français réussissent à convaincre les gouvernements des États-Unis et de la Grande-Bretagne de modifier leur attitude, et la loi entrera donc en vigueur dans le délai prescrit de 30 jours. Mais comme le parlement français s'est déclaré irrévocablement opposé à ce que l'on donne à l'Allemagne le pouvoir de statuer sur cette question, la promulgation de la loi risque de créer de graves difficultés à Paris. La proposition actuelle de la France atténuerait considérablement l'opposition du parlement français puisque l'on pourrait faire valoir que la propriété des industries allemandes du charbon et de l'acier aura peu d'importance si elles sont toutes soumises au contrôle d'une autorité internationale.

3. La difficulté de trouver une activité pour l'autorité internationale de la Ruhr tant que persistent la Haute commission et l'Occupation a préoccupé gravement le gouvernement français. Mais il n'a pas encore réussi à formuler des propositions concrètes qui permettraient à l'autorité de la Ruhr de jouer un rôle utile tant que la Haute commission est investie de l'autorité souveraine en Allemagne. La proposition française résout, dans une certaine mesure, ce dilemme.

4. La publication du plan français aidera le chancelier allemand à convaincre le Bundestag de voter en faveur de l'adhésion de l'Allemagne au Conseil de l'Europe. Elle atténuera également la controverse sur la Sarre.

Quelques réserves

Les considérations ci-dessus plaident toutes en faveur du plan, purement du point de vue de son impact politique sur la question allemande. Mais quelques réserves importantes s'imposent.

1. Il y a un aspect sur lequel il est difficile de se prononcer au stade actuel. La démarche française doit-elle être considérée comme l'expression du désir de beaucoup de Français de créer une troisième force en Europe et donc de s'appuyer sur l'Europe plutôt que sur la communauté atlantique occidentale? Adenauer semble le croire lorsqu'il exprime l'espoir que l'Europe pourrait devenir une troisième puissance. Dans ce cas, la proposition est fondamentalement dangereuse et inacceptable, car la conception d'une troisième force européenne n'est pas réaliste, et l'histoire nous montre que les puissances ou les groupes de puissances qui cherchent à préserver leur neutralité ou à jouer le rôle de contrepoids se retrouvent le bec dans l'eau, à moins d'avoir l'étoffe et la cohérence nécessaires pour une telle politique.

Mais il ne semble pas possible de dire catégoriquement, au stade actuel des choses, que la proposition française équivaut au rejet délibéré et conscient de la conception d'une communauté atlantique occidentale. Il se peut que la France, dont l'attention est fixée excessivement sur l'Allemagne, soit surtout motivée par le désir de chercher un moyen de résoudre la contradiction entre sa propre politique déclarée à l'égard de l'Allemagne et son désir non déclaré de la voir rester indéfiniment sous contrôle et même dans la sujétion.

2. Le plan français ne parle que de la France et de l'Allemagne. Mais dans sa note explicative, l'ambassadeur français souligne que son but est d'être un plan européen. Mais il ne précise pas si la participation de la Grande-Bretagne est jugée essentielle ou non.

Si elle n'est pas essentielle et si des facteurs économiques ne nous *obligent* pas vraiment à y

participer, ou si nous pouvions concevoir une forme d'association consultative sans participation à part entière, la perspective d'une association étroite entre la France et l'Allemagne serait politiquement attrayante pour les raisons exposées plus haut. Et il vaudrait effectivement la peine de consentir des sacrifices économiques substantiels pour garantir la sécurité en Allemagne. Mais si le Royaume-Uni doit y participer ou que des facteurs économiques nous empêchent de rester à l'écart, la participation de la Grande-Bretagne risque de nous engager en Europe au-delà du point de non-retour, que le plan implique une forme quelconque de fédération européenne immédiate, qu'il représente «le premier pas vers la fédération de l'Europe», comme l'indique la déclaration française, ou encore qu'il ne s'agisse que d'une sorte de cartel européen.

Si, après un examen plus approfondi du plan français, il était décidé de le rejeter ou de refuser d'y participer, il serait politiquement plus commode de justifier notre attitude en soulignant notre désir de voir le système occidental fondé fermement sur la communauté atlantique, plutôt que de proclamer notre réticence à nous engager excessivement en Europe. En tout état de cause, il serait préjudiciable d'être les premiers dès le début à critiquer publiquement le plan. Il a été accueilli favorablement dans de nombreux milieux, y compris au sein du gouvernement allemand, et nous ne pouvons nous exposer à l'accusation de vouloir torpiller un geste prometteur en direction du rapprochement franco-allemand.

I. KIRKPATRICK